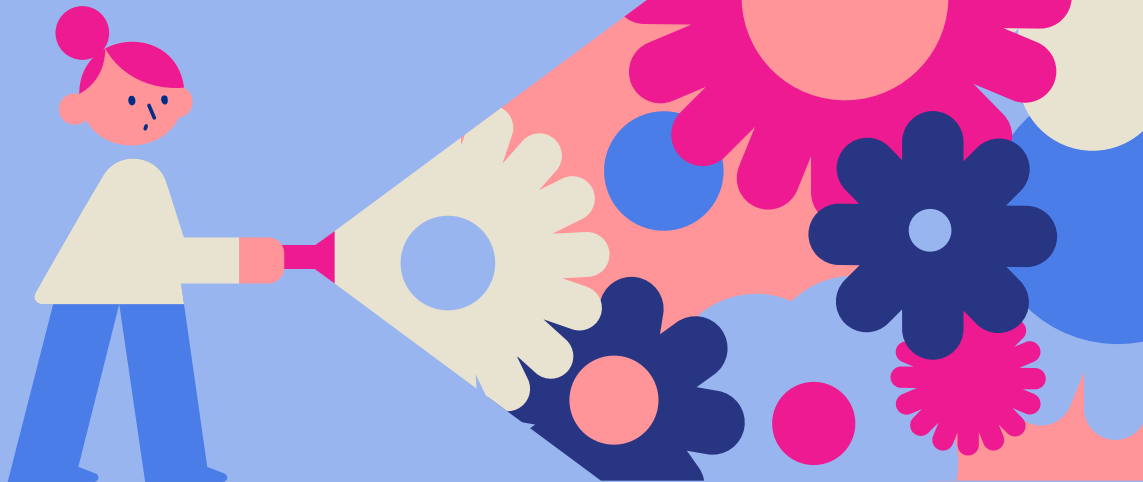


UN GESTE D'ESPOIR POUR L'AVENIR

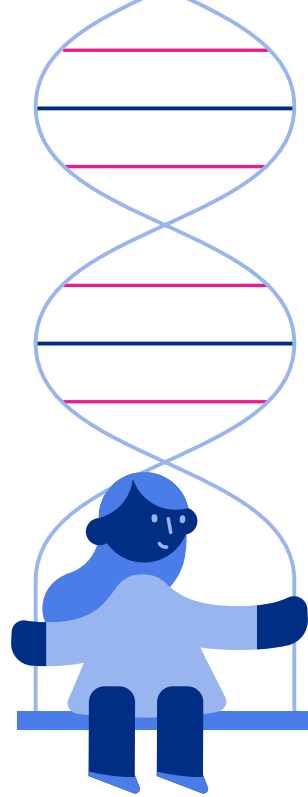
Dons par testament et autres dons planifiés





On n'a pas besoin d'être riche pour avoir de l'empathie et faire preuve de générosité. Si votre histoire de vie fait en sorte que vous pouvez vous arrêter, réfléchir à une cause qui vous tient à cœur et donner, c'est important de le faire.

Suzanne Violette et Pierre Bédard
MEMBRES DU FONDS DU FUTUR



J'ai expliqué à ma famille pourquoi ce don est important pour moi : j'ai travaillé pour Sainte-Justine, j'ai contribué à la cause, et je veux que mon engagement se poursuive après mon décès, à la hauteur de ce que je peux offrir.

Johanne Viau
NOTAIRE, DONATRICE ET
MEMBRE DU FONDS DU FUTUR

Offrir le cadeau d'un futur en santé

Personne ne peut prédire l'avenir. Mais tout le monde peut contribuer à le rendre meilleur. Meilleur avec des familles en santé. Meilleur avec des enfants qui, malgré la maladie, continuent à rire et à rêver.

Demain, grâce aux progrès fulgurants de la médecine, nous pourrions éradiquer plusieurs des maladies que nous connaissons aujourd'hui. Nous ne serons peut-être plus là pour le voir, mais cela ne nous empêche pas d'espérer ce jour et d'y travailler.

Faire preuve d'espérance et voir grand pour les enfants, c'est ce que font chaque année plusieurs Québécois en incluant la Fondation CHU Sainte-Justine dans leur testament. Ils viennent de tous les milieux et de toutes les régions. Certains ont des enfants, d'autres pas. Mais tous sont heureux de pouvoir faire un grand et beau geste pour la jeunesse.



En tant que médecin, plus on avance dans notre parcours, plus on est conscient du rôle essentiel de la philanthropie pour le CHU Sainte-Justine, que ce soit à travers la recherche, les soins ou l'enseignement. On est chanceux d'évoluer dans un milieu à la fine pointe de la technologie, et ce ne serait pas possible sans les dons.

Dre Annabelle Briand
FILLE DE JOHANNE VIAU ET RÉSIDENTE
EN PÉDIATRIE AU CHU SAINTE-JUSTINE

L'amour des enfants en héritage

Vos valeurs, un legs d'une richesse inestimable

Un don par testament est avant tout un don de soi. Qu'il soit planifié dans le feu de l'action de la trentaine ou dans la soixantaine, lorsque les enfants ont quitté le nid familial, ou encore en fin de vie, il répond à une préoccupation essentielle :

- *Quelle trace vais-je laisser de mon existence?*
- *Quel est mon héritage pour les générations futures?*
- *Comment se souviendra-t-on de moi?*

En faisant une place à un organisme de bienfaisance dans vos dispositions testamentaires, vous donnez à votre héritage une dimension humaine. Vous choisissez de transmettre au monde vos idéaux et votre vision d'un monde. Vous laissez une marque durable et optimiste qui inspirera vos descendants et votre entourage. Vous faites vivre pour toujours les valeurs profondes qui ont guidé votre existence. On ne peut imaginer plus bel héritage!



Quand on réfléchit à ce qu'on va laisser à notre décès, on pense souvent à notre cercle rapproché, à nos enfants. Mais je crois que c'est tout aussi important de penser à ce qu'on va redonner à la société. Qu'est-ce qu'on laisse, concrètement, pour que le futur soit meilleur pour les prochaines générations?

Francine Lebel
DONATRICE ET MEMBRE DU FONDS DU FUTUR

Faire la différence autour de soi

Le futur de notre société se construit dès aujourd'hui, et il se construit avec vous. Peu importe votre âge ou vos talents, vous avez le pouvoir de combattre la maladie, d'améliorer la vie des enfants et de faire une réelle différence. Ce pouvoir est immense et tangible. C'est mettre l'épaule à la grande roue du progrès; c'est tendre la main aux jeunes patients de Sainte-Justine, mais aussi aux professionnels, chercheurs et bénévoles qui travaillent ensemble pour leur guérison.

Redonner ce qu'on a reçu de la vie

Nombreux sont les donateurs qui, au terme d'une vie, souhaitent redonner au suivant. En donnant à une cause qui leur tient à cœur, ils font un clin d'œil complice au destin : merci la vie, que ma chance profite à d'autres! Pour beaucoup de parents, un don testamentaire est aussi une noble façon d'exprimer leur reconnaissance envers l'hôpital et les équipes soignantes. Une noble façon de se souvenir que nous sommes mutuellement là les uns pour les autres.

Perpétuer une tradition qui compte pour soi

Vous soutenez régulièrement Sainte-Justine et souhaitez que cet appui perdure, même après votre décès? Un testament vous assure que vos volontés et votre engagement auprès des enfants soient respectés. De plus, dans de nombreuses familles, il est coutume de donner à des organismes de bienfaisance. Tout en assurant le bien-être matériel de vos proches, vous pouvez, avec un legs, poursuivre cette tradition. Parlez de votre projet avec les membres de votre famille : ils y verront sûrement un acte de générosité exemplaire, un élan du cœur dont ils seront fiers.

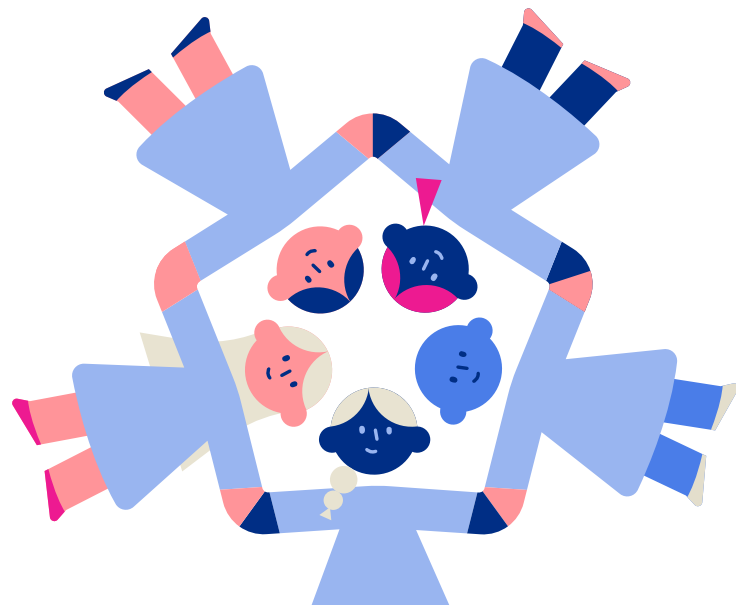


La vie m'a tout donné et c'est à mon tour de donner au suivant. J'ai la conviction que d'avoir un impact sur des générations d'enfants est le plus beau des legs! Les petits sont l'avenir de notre société.

Robert Pichette
DONATEUR ET MEMBRE DU FONDS DU FUTUR

Un acte de générosité à l'impact durable

On s'imagine souvent qu'il faut être riche pour être philanthrope. À tort. Avec un don par testament, tout le monde peut devenir un bienfaiteur engagé.



Un don simple et modifiable

Un legs est une promesse de don qui se réalisera à votre décès. D'ici là, vous disposez librement de tous vos biens. Il suffit d'ajouter une phrase dans votre testament pour concrétiser votre don. De plus, le don par testament est révocable, ce qui signifie qu'il peut être modifié à tout moment.

Un don qui ne prive pas vos proches et qui inspire

Un legs permet de perpétuer les valeurs profondes qui ont guidé votre vie. C'est un héritage inestimable! Par exemple, considérez une succession de 200 000 \$. En léguant seulement 5 % de votre patrimoine à la Fondation CHU Sainte-Justine, soit 10 000 \$, vous auriez un impact bien plus grand que ce que la plupart peuvent réaliser de leur vivant! Votre succession bénéficiera d'un reçu fiscal substantiel, allégeant significativement sa charge fiscale et maximisant le retour pour vos proches.

Un don utile et bien utilisé

La Fondation CHU Sainte-Justine est reconnue pour sa gestion responsable et s'assure que les dons qu'elle reçoit ont un impact direct sur les mères et les enfants.

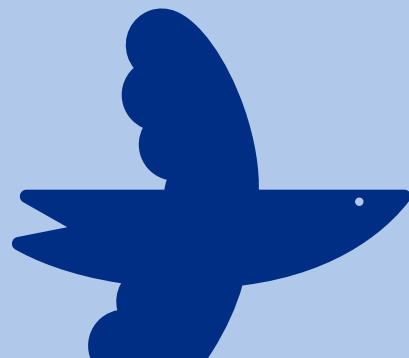
Un don nominatif ou anonyme

En faisant un don par testament, vous deviendrez membre du Fonds du futur, une communauté de donateurs avec qui nous entretenons des liens privilégiés (invitations à des événements, infolettres, visites de l'hôpital, etc.). En guise de remerciement, votre nom sera inscrit dans notre rapport annuel et dans un espace public prévu à cet effet au CHU Sainte-Justine. Votre don peut aussi demeurer anonyme si vous le désirez : il suffit de nous le signaler.

Un don adapté à votre situation

Le don par testament est le moyen le plus courant de faire un don planifié à la Fondation CHU Sainte-Justine, bien que d'autres options comme le don d'assurance vie ou de REER offrent également des avantages fiscaux. Notre équipe est disponible pour vous guider dans votre cheminement.

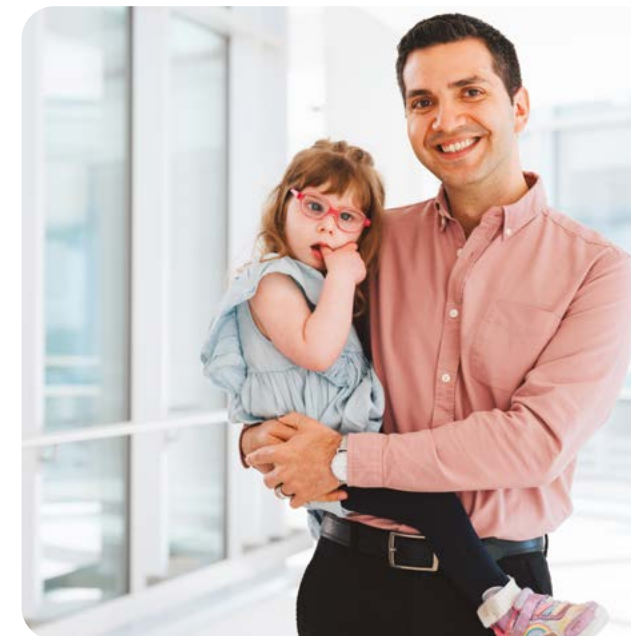
Nous vous recommandons aussi de consulter un professionnel qui connaît bien votre situation (comptable, notaire, conseiller financier, etc.) pour vous aider à planifier votre don.



Un engagement pour les générations futures

Depuis 1975, la recherche est au cœur des activités du CHU Sainte-Justine : elle propulse les découvertes et change des vies. Grâce au soutien de la Fondation depuis ses tout débuts, un centre entièrement consacré à la recherche pédiatrique et doté

d'infrastructures des plus modernes se trouve à même les murs de l'hôpital. Les synergies entre chercheurs et cliniciens qui découlent de cette proximité accélèrent le déploiement de solutions novatrices directement au chevet des patients.



À Sainte-Justine, l'innovation naît de vos précieux dons. C'est grâce à vous si nos équipes peuvent se maintenir à la fine pointe de la technologie, poursuivre sans relâche la recherche et offrir des soins d'excellence. Tant qu'il y aura des enfants malades, nous ne baisserons pas les bras.

Dr Aris Hadjinicolaou
NEUROLOGUE PÉDIATRIQUE
AU CHU SAINTE-JUSTINE

Voir grand avec Sainte-Justine



Créé en 1907 par Irma Levasseur, Justine Lacoste-Beaubien et de généreux donateurs, le CHU Sainte-Justine est aujourd'hui un centre de soins mère-enfant de réputation internationale et le deuxième centre de recherche pédiatrique au Canada. Pour la plupart d'entre nous, c'est aussi et avant tout l'hôpital de tous les Québécois.

La Fondation CHU Sainte-Justine perpétue la tradition philanthropique qui soutient le développement de l'institution depuis ses débuts. En organisant des collectes de fonds tout au long de l'année, elle contribue à transformer le parcours de vie d'enfants de partout au Québec.



Vous envisagez d'inclure un volet philanthropique à votre testament?

Contactez notre équipe des dons planifiés pour en parler en toute confidentialité.

Par téléphone : 514 345-4710

Sans frais : 1 888 235-DONS (3667)

Par courriel : donsplanifies@fondationstejustine.org

Fondation CHU Sainte-Justine
5757, avenue Decelles, bureau 500
Montréal (Québec) H3S 2C3

fondationstejustine.org

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 11892 1667 RR0001



La Fondation accorde une importance particulière à la protection de vos renseignements personnels. Pour en connaître davantage sur vos droits et sur les fins, moyens et autres conditions relatives à la gestion de vos renseignements personnels à la Fondation, consultez la Politique au www.fondationstejustine.org/politique-de-protection-des-renseignements-personnels-et-de-confidentialite/.

MERCI



Fondation
CHU
Sainte-
Justine



vous

